

Initiatives ministérielles

l'ordre. C'est pourquoi j'aimerais m'en tenir. . . J'aime autant laisser le débat se poursuivre et redonner la parole au ministre d'État (Finances et Privatisation).

• (1600)

[Traduction]

M. McDermid: Monsieur le Président, je ne voudrais pas limiter le débat mais, bien sûr, c'est ce que nous faisons. N'est-ce pas vrai?

Le député de Kingston et les Îles en convient très bruyamment et je lui en sais gré.

Pour continuer, je voudrais aborder le projet de loi dont nous sommes saisis. Il modifie les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, afin de prolonger pendant trois années de plus, soit jusqu'à 1994-1995, le gel imposé par habitant sur les transferts au chapitre du FPE et prévu dans le budget de février 1990.

Toutefois, ce projet de loi n'a aucun effet sur les transferts effectués pendant l'année financière en cours ou l'année prochaine. Les transferts au chapitre du FPE continueront d'augmenter en fonction de la croissance démographique dans chaque province. Il s'agit du plus vaste programme de transfert que possède le gouvernement. En 1991-1992, nous transférons 20 milliards de dollars à toutes les provinces, en fonction du nombre de leurs habitants. Ce montant augmente chaque année, toujours selon la population de chaque province.

Par le passé, ces transferts visaient à aider les provinces dans les secteurs des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire. Toutefois, les provinces peuvent utiliser ces transferts selon leurs priorités. Comme les députés l'ont souligné aujourd'hui, cette décision a été prise en 1977, je crois.

Or, un grand nombre de recteurs d'université et de professionnels des soins de santé accusent les provinces de ne pas affecter les fonds aux secteurs auxquels ils sont destinés. Si nous revenons à ce genre de chose, je suis certain que cela fera l'objet d'une étude entre les provinces et le gouvernement fédéral.

Il doit, bien sûr, exister un système comptable, une vérification, pour ce genre de chose. Ce n'est sûrement pas pour rien que des changements ont été apportés en 1977. Les transferts, les méthodes de transferts, les points

d'impôt par opposition aux transferts pécuniaires, sont examinés; maintenant, on examinera également ce point.

À ceux qui critiquent la prolongation du gel sur le Financement des programmes établis, je voudrais dire ceci, monsieur le Président. Pendant des décennies, le gouvernement du Canada a fourni aux provinces un appui financier important et de plus en plus grand. En fait, tandis que les déficits montaient au niveau fédéral, certains gouvernements provinciaux parvenaient à équilibrer leurs budgets avec ce qu'ils recevaient du gouvernement fédéral. Je pense qu'il faut le souligner.

Les transferts fédéraux, qui atteignent maintenant presque 37 milliards de dollars, sont trop importants pour être exemptés de notre programme de contrôle des dépenses. Si 25 p. 100 ou 30 p. 100 de votre budget vont aux provinces sous forme de paiements de transfert, alors ils font partie du problème que constituent les dépenses du gouvernement fédéral.

Et s'ils font partie du problème, ils doivent aussi faire partie de la solution. Cela va de soi.

Pour diminuer notre déficit, nous devons contrôler les transferts aux provinces d'une manière réaliste. Les transferts sont donc concernés. Je pense que beaucoup de gens seront d'accord là-dessus.

J'ai écouté les députés du NPD se plaindre aujourd'hui encore du fait que les fonds du régime public d'assurance-maladie allaient être utilisés pour réparer les chaussées et que les gouvernements provinciaux allaient s'en servir pour d'autres fins que celles auxquelles ils étaient destinés. C'est ce qu'on a prétendu aujourd'hui. J'ai souvent entendu la même remarque chez des Canadiens qui s'interrogent sur les transferts aux provinces.

Si tel est le cas et si le gouvernement fédéral doit réduire ses dépenses, si les Canadiens—les électeurs de Brampton, ceux de Don Mills, ceux que je rencontre partout—disent que nous devons réduire nos dépenses, comme 30 p. 100 de ces dépenses sont des transferts aux provinces, celles-ci doivent faire leur part.

De plus, les provinces devraient aussi réduire leurs dépenses. Il y a de nombreux domaines où elles pourraient le faire sans nuire aux soins médicaux ou à l'enseignement postsecondaire.

Elles aussi ont la responsabilité de dégraisser leurs budgets de fonctionnement. Il faut d'ailleurs reconnaître que, au cours des deux dernières années, la plupart des gouvernements provinciaux l'ont constaté et ont fait